

La Rochelle

Bibl. de La Rochelle n° 24.132

M.-A. Paulin Desormeaux

Les amusements de la campagne ..., recueillis
par plus. amateurs et publiés par Paris 1826

contient le chap. XIV intitulé La longue paume
f. 293-303. (Ballon au tournois f. 304-305 Subdiv. du
chapitre) : contient

f. 293 longue paume éperc. très-amus., très-salut.
seul. et entre les forces d'anciens jeux gymnq. n'est
+ prop. à prév. des rhumatismes et d'autres malades --
« Un le nomme longue paume, pour le distinguer de la paume
qui fait l'amusement des habit. de la Ville, et qui se joue,
comme la balle au tournoi, dans un endroit + limité par des
murs et couvert par des taiks. » p. 294 « Le jeu il y a quelq. années
fort en honneur dans plus. prov. de Paris a vu sa réput.
d'excellence démentie en ce point f. les joueurs de la
Beauce. -- Il y a 30 ans les joueurs [f. 295] venaient de 3 à
4 lieues, avec parents et amis « pour disput. la palme à
tel village, nom. f. l'abre. et la vigne de ses habit. », f.
afflét. méprisaient la raquette, comme une arme ne
couvr. qu'2 des luttiers efféminés; c'était avec la
batte ou bâton qu'ils prenaient des volées superbes,
étonnantes, et qu'ils l'an - (p. 295) gagnaient la paume avec
une force incomparable dans les parties qui se font avec la
raquette; mais, enfans dégénérés de ces joueurs fâcheux;
n'aspirions f. à tant d'égal; préférions la raquette, elle est
+ maniable, + facile, et l'on ne risque pas avec son aide
de jeter raide mort sur terre le spectac. inattentif, comme
cela n'avait que trop sou. lieu lors des beaux coups de
bâton que la Beauce voyait donner.

2

Sur. Trop long et peu comm. Je f. les balles de paume et de dispain. les longues requêtes ... : " je dois cepend. dire qu' en faisant une ou deux paumes à répétition , on apporte quelque diversité dans le jeu : il ne s'agit p. cela que de mettre dans le centre de la balle , en la fabriquant , un tuyau de plume renfermant quelq. petits cailloux (on bien 1 petit grès). Le lieu de la siège doit avoir au- 160 pas de longueur , et être bien aplani , afin d' éviter les faux bonds et pour que les joueurs puissent s'y mouvoir avec facilité et sé- 296 - curité . La largeur de l' emplacement peut être à peu près l'é- de la longueur , qui doit être séj. en 2 part. par une ligne que l'on nomme la corde . n. bx peut jouer 2 (moins 21 attrapts) , ou 2-2 , 3-3 , 4-4 , 5-5 , 6-6 ; " mais jamais + , cela amène de la confusion dans le jeu . quand on ne peut pas faire autrement , on jone la chouette , c'est . lors q' on n' est que 3 , le + fort jone ^{seul} l'autre 2 - fort que lui . , , Le costume des joueurs est b. simple : la tête nue ou une casquet. légère , j- de Navate , l' habit bas , 1 pantal. de toile . on d'étof- lq. , des souliers . et dans lesq. le pied soit à l'aïse ; mais je leur recommande la ceint. , soit q' ils la fassent avec leur mondrion ou av. leur navate (ou b. q' ils en aient une faite espèce : car , disent les médecins , elle rend le corps + ferme , assure les visières , soutient le foie lors des fréquents étangs et des secousses des joueurs , [297] et l' empêche de tuer par son propre poids le diaphragm. en bas , ce qui rendrait la respiration difficile . J' ajouterai à ces dernières raisons que la ceinture semble augmenter les forces , et que le joueur se sent ordinairement à l'aïse avec que 5. ceint. . . . Si l' contre b. deux premiers , puis 2 . puis 1 . qui commande - tête en file rag. en l'air : il l' jette la rag. en l' air et l'autre , pend q' elle tourne , dit

droit ou boud -- f. 297 ordint 3 marquants [jugs] il s'jug. souver. et s. appelle, "et sont ordint 3, 1 sur la liste de l'raq. camp, et le 3^e au bout de la lig. q. les sépare; ils ont des aides qui ramass. les balle. et les remett. aux joueurs. Les marq. S. en ont. chay. de compt. le jeu -- Balle doublée q. elle est mise au 2^e ou au 3^e bout -- Partie en 10. Le coup perd. de partie j. le m. été entraîn. la perte de la partie entière (c'est 1 capot.) avantagé quelque. partie pas fauée au bout de 12 coups chasses

f. 303 n. Le lieu du jeu ou service est marqué par un petit mor. de drap fixé en terre f. 1 clon, un p. tout aut. moyen. Transmis par vocabul. Apprendez langag. en jouant. Ce jeu ait il finies, "comme de feindre du corps et des jeux que l'on a dessin de jousse d'un côté, et de changer t. à c. de diech. en jousse ailleurs. L'adversaire trompé, qui s'était avancé rapidement ou vous aviez par ~~MANIERE~~ disposé à porter votre coup, est obligé (f. 304) de revenir précipitamment et à perte d'honneur d'où son erreur l'avait conduit. Il vous rendra bientôt la pareille: se ressouvenant de votre supercherie, il enverra la balle à l'envers que vous venez de quitter, et vous sera contraint à votre tour de courir et de vous essouffler pour y revenir. Tel autre feint d'être distract, inattentif, qui veille et se tient sur ses gardes, l'adversaire trompé lui envoie la balle qui il empanne avec facilité. Ce singulier jeu

"La balle au tennis a des règ. bien peu différ. de celles de la paume. Pour serv. la balle on se sert d'un tennis placé (f. 305) obliquem.: il faut le prendre de rebond. On n'emploie à ce jeu ni raquettes ni battoirs. Il se joue dans beauc. de départemens, et particul^r. dans les villages et frang des env. de Paris."

g. Lavoine

4

de combat ne se donne pas sans plaisir, quoique l'homme y travaille presque tout entier. Ses yeux sont perpétuellement occupés, ses bras dans l'ouverture continuell, ses mains se serrant, ses poumons sont agités par sa voix, et sa respiration fréquente; son corps et ses reins par la multiplicité d'inflexions qu'il est obligé de faire les jambes et ses pieds par sa course et ses pas précipités, enfin son esprit s'exerce à chercher les différentes ruses qu'il emploiera pour enlever la victoire à son ennemi.

On lit dans le catal. des Ms. de la
Bibl. de la Sorbonne: f. 1 f. 648
n° 12282:

L'abîme -- Bibliothèq. de
Mr. Séguin 1846 in-8°
manque en place le
mot abîme à Jus 10 déc. 1928)

Récit véritab. de la tempête étrange arrivée
sur la côte de Bay., où toute la flotte espagnole
a été entier. perdue; les rivages et dénombrément des
dunes principales de ladite flotte, avec ce qui s'est
passé de + mémorable en ce naufrage. Pois 1697
6 p. (apud. catal. d'une coll. de pièces his-
paniques à Vizcaya, libr. expat. 1876)

La Rochelle 2

Apud Bibliothèque de la Rochelle
Catalogue t. 1 p. 551 n° 10.245

5

Fables causées en vers gascons.

Bayonne 1776 in-8

Catalogue des mss. ~~MS~~ 161-2

2 lettres mss. de Paul Raymond

C. 84-105 268

François de Taut de Foletier

Le Centre-Ouest de la France
en un Régionale illustrée

Fédération intellectuelle et économique
du Centre-Ouest de la France

A. Porteau. A. Poitiers. M. Léonard

France Occitane

Passage Verdial - Paris

1925

Siège de la F.I.E.C.F. Faculté de
Poitiers

6

La Rochelle
Imprimerie Masson
3 bis rue Saint-Côme

Mérite: Rue Fleuriac

Les archives de la Charente Inférieure
par Fr. de Vauz de Folletier
pp 207-209

Dab Catalog. des Mus. de la
Bibl. de la Rochelle p. 134 ms 33
fol. 181 "Lettre concernant le jeu de
paume de la Monnaie
16 février an VI

Archives municip. Départ. de La Rochelle
Catalog. intitulé: De Richemond Invent.
des Arch. de la Ch.-Inf. Série A B
La Rochelle 1908, contient f. 116 un
article intitulé

Amirauté de La Rochelle
B. 174 (registre). - In 4° 99 feuillets papier.
1560-1570 A 5. - Contient notamment:

Amirauté de Guerre au siège de La Rochelle,
14 sept. 1569 au 13 juin 1570 -- (Jeanne, par la grâce de Dieu)
reine de Navarre ... étant au conseil. (Le registre des
ordonnances de la reine de Navarre à La Rochelle est conservé
aux Archiv. Nat. K. 100) ... " Bilbault (Bilbao) :

f. 118 « aurait rencontré près de la

Ete à Cognac "trois barques chargées de fardeaux de Toiles et Merceries meslées" qui a Venent de Nantes et allent à Bilbao (Bilbo)

Centre-Sud 2.07.194

Archiv. de Cath. Inf. par de Vandré

Archiv.	Cognac	Jeu de paume B VIII 459
		La Rochelle A XVII 192
Archiv. alph. des mat.	St. Jean d'Angély	Saintes A XXVI 218; XXII 125
		Saintes B I 355, 389 B II 178;
contenues dans les 35	Saintes	III 97; XIV 167, 368
		XIV 413 et s.
Archiv. d'archiv. et les 26 prem.-vol.	Pellete A XIX 33	
Archiv. Bull. rev. publié par la Soc. des Arch. hist. de la Sainte-Chapelle de l'Archevêché		

Rédigé J. Ch. Dauphiné
La Rochelle 1908

Arch. histor. de la S. et de l'A. - Bulletin 8 1888

Panneau à Cognac B. VIII 459 "Cognac avait son jeu de paume. Voici les renseignements que j'ai trouvés sur ce point dans les minutes de notre collègue, M^e Amédée Callandreau". (J. 460) Vider une maison située à Cognac, "confrontant" (1655, 24 Sept.) à une porte et par le devant à la rue de la Magdalaine, par laquelle on va au jeu de paume, à main gauche."

1661, 10 juillet -- "Pierre Tercinier, procureur au juge royal de Cognac, fermier judiciaire du jeu de

parme de Cognac appartenant à Louis Desmoulins, écuyer et
Sous de l'Escart, à lui livré par le lieutenant général du dit
lieu, le 18 juin dernier; il déclare qu'en exécution de son
bail, il desire faire faire procès-verbal dudit jeu de
parme et maison en dépendant; il a fait appeler
à cet effet le saisisseur, le bailli et Jean Chasteau,
commissaire. François Chasteau, commis de ce dernier,
compartit, ainsi que Gabriel Cunig, maître parmeur
sans. Jeunier et jorissant du dit jeu de parme.... Les
rets étant autour du dit jeu avaient besoing de huit
pièces de rets et de vingt-quatre armes de toile ou envoaz.
Dans le logis de Cunig, il y avait une muraille qui
separait le jardiz et la partie du jeu de parme.... On
entrant au jeu de parme par un grand portail.

1668, 3 juillet. --- La maison
joignant deux jardins le jardiz de la dame de
Saint-Fort et l'autre celle du jeu de parme. ---

1677, 27 sept. --- Une chambre
haute avec un cabinet joignant la maison du sieur
Denis Nouzeau, notaire royal, pour 24 livres par an.
Il est dit dans l'acte que la partie de dernière soit à dany
la rue des la posme.

... En combinant les indications
données par les actes que je viens d'analyser, on voit
que le jeu de parme "avait son entrée une Madelaine,
qui on appela aussi rue de la Parme" et que
Nouzeau de meurir dans la grande rue.

Le 26 novembre 1687, le registre de
Saint-Léger de Cognac donne le mariage de Philippe-
Jean Bouchet, maître parmeur, et de Marie Rondeau.

Jules Pelliçon

La Pouelle
9

~~q1822 Latante Art du chanoine~~

X 16965. Tracté des jeux et des divertissemens

2 b. 132 Désormais les amusements

Moulinette

313. Fol. 181. Lettre concernant le jeu de
parme 16 fevrier an VI
de la Moulinette commenç. par citoyenne, signée
Mérard Vénit

Parme
à Saintes

B 1 1879 p. 3 (5)

questions et réponses ... n° LVI, p. 268

Qui était le jeu de parme en la Ville de Saintes ? [question
signée M] Il a dû changer de place suivant les temps. En
1629, nous le trouvons situé tout près de la grand'me.
« ... fort au dit jeu de parme... » (Lemoulin) notaire

Vers cette époque, nous trouv. com. maître paulmier
à Saintes « Jérôme Pradelle, qui se sera marié deux fois ; car,
en 1610, il est dit époux de Marie Comte, et en 1617, de Marie
(p. 3 (6)) Mérard. A cette dernière date, il demeurait au Faubourg
Saint-Antoine. En 1648 ... « En 1621 le 7 nov., Jér. Prad.,
maître paulmier, fait marché pour faire et parfaire, avant
un mois, le pavé du jeu de paulme du sieur de Saint-
Laur, en la ville de Taintes, et raccommoder les fentes qui
soit dans le parvis ... » Le domicile des Lemoulin donne à

10

peut-être que le jeu de paume s'était alors à Saint-Entrope...
J.-L.

Le 10 mars 1612 --- parmi les immobiliers d'une
succession on remarque : « Une maison où le testament
fait sa continue résidence, avec le jeu de paume y
contigu... »

f. 387

Testam. du 10. 1610 une maison ---
confrontant à une côte aux magasins du jeu de paume
appelé de (Fourquerville, Fourcier?). D'autre côté à la
maison de Jeanne Testard, veuve (Minuit?), d'un bout
aux murailles de ladite ville, et d'autre bout à la
aubette par laquelle on va dans le jeu de paume au port
appelé le port des bûches». Acte de Robert, notaire, du
25 février 1612).

C'est à l'extrémité de la rue des îles, dans la
rue de l'Anjouille, à gauche, c'est-à-dire au côté opp. aux récollets,
qu'il faut chercher le jeu de paume. Celui-ci paraît être
un jeu public. Il en existait un autre à la Berthomière,
dans une maison voisine de l'hôtel de la Croix-Blanche.

P.-B.B.

f. 389 Vers 1675, le jeu de paume se
trouvait sur la rue Neuve, aujourd'hui rue du Collège, où est
la chapelle de cet établissement. D'un autre côté nous lisons
dans une pièce manuscrite, copie d'un acte dont nous
n'avons pas l'original, que : « Aujourd'hui (f. 390) 6
juill. 1722 --- ont comparu --- sieur Pierre Le Dru,
Fauconnier de la Ville de Saintes, y demeurant, paroisse de
Saint-Martin. --- Il y avait sans doute plusieurs jeux de
paume à Saintes.

E.V.

D'après ce qui a été dit, p. 355, il est facile de voir qu'il y avait, en effet, à Saintes plusieurs jeux de paume. Au XVIII^e-S., le Vrai j. d. p., le seul jeu. Ille, et assurément le principe était dans la rue du Collège ou plutôt est : car le jeu de paume existe encore, c'est la chapelle du Collège. Au style, il est aisé de reconnaître que le jeu. n'a pas été constr. pour l'église sacré. C'est un gr. parallélég. prisé de l'envir., sans auc. ornement. La façade seule montre des colonnes engagées supportant 1 tympan où s'épanouissent des trophées milit., tambours, clavos, canons. Les jésuites qui furent. Le collège de S. étaient seigneurs du j. de p. Tous joueurs ayant 1 droit. Les jés. affirmaient le jeu. Le paumier en 1748 fut Pierre le Dru; en 1756 c'était Jean Barilly. Et Jean Moignard, cordouanier, Catherine Négrier, sa femme, et Marie le Dru, héritiers de Pierre le Dru, paient 600 livres pour le transfert de leur droit, sur le jeu de paume et la successioz de feu Pierre le Dru, en fav. du collège.

Le 1^{er} mars 1763, les bénédictins de Saint-Jean-d'Ang. qui succédaient aux jésuites, prennent possession du j. d. p. dépendant du collège, par accususement fait, le 13 nov. 1690, entre les jés. et le paumier. La partie qui est l'aut. arch. de la Charente-Maritime donne l'état des biens, brasser., salle de bill., etc.

B 11 178 (1880) Cinq vingt à une fr. 50
de M. Léon The (1797) mon. prof. au coll. de Saintes (l'évêché)
de la Chap. du Collège de Saintes à M.-D. de Loët. Saintes
Chavignac 18(14) in 8° 20 p.) (1^{er} empl. n. de la
nouv. chapelle) trait alors consacré à 1 j. de p. M. le curé de

S. Pierre, avec la franchise de sonben que b. ont laissées
27 ans, se say parfait. avoir lancé la panne en le
enviser. - - - - -

E. de S.

III 97 le v. et. docum. et exp. relat. à la
Ville de Saintes ite p. 322 -- " la boucherie sera transp.
au lieu du j. de pannne, vulg. appell. Foujroux, en
la dite Ville .." au m. de mai 1580

XV

XXIV 1904 167

1723 9 mai - le lieu appellé
Le Barière, joignant le jen de P., dans la rue Neuve. - - -

f. 368
1580, la boucher. de la Ville

XXV 1905 f. 413

Panne (rue de la) Rue Neuve de la Panne. Rue
Neuve. Rue du Collégi. - f. 416 Le + anc. j.-d. f. Commune de
Saintes 1498, mais bien + anc. (rue act. du Collégi)

" Ch. V rendit une ordonnance, en mars 1369(1)
(1) q. la Fr. perd. la g. de 100 ans) p. M. Luce.

1394, 5 sept. Jean Canteau tué par impud. à mon jen
que on appelle au pays le jen de bille - - -

1395, mars, mentre de Jeannin la Fleur per
entropi trop! L'alement à la jute d'une querelle dans l'jen de
p. à Ste Hermine (Vende), a vñ icellui etysant et Jehan Sedille,
maistre a' école de pannne. Je esbatrrent ens. au jen de p. ||
On joutit jro jen puisq. La Fleur proposa de juer (2m ou 2)

Apud Traité des Jeux et des divertissemens
qui peuvent être permis, ou qui doivent être
défendus aux chrétiens selon les Règles de l'Eglise et le
sentiment des Pères.

Par M. Jean Baptiste Thiers, Doct. en Théol.,
Curé de Champaubert.

Paris M. D. C. LXXXVI.

on trouve:

p. 265:

IV.- La courte & la long. pan. n'est p. 1 jeu défendu pour une infinité de jeux, quoique Chr. V. l'ait défendu à tous ses sujets par son Ord. de 1369. Il seroit néanmoins mesmeant à une femme ou à une fille, et il le seroit encore davant. à 1 Religieuse ou à une Religieuse. Un Magist. même des Francsorps en quelque façon son état, s'il en joüoit publiquement en bonnet, en calignon, & en drappons & en canifole, comme on y joüe d'ordinaire. Et c'est par la même considération qui il a été défendu aux Ecclésiaستiq. d'y joüer, au moins en public & avec des Laïques. Les Statuts Synodaux d'Orléans en 1525, en 1528, & en 1587, le Comité Provin. de Sens en 1528, les Statuts Synodaux du Cardinal de Tournay en 1566. Le Synode de Cork en 1628. Les Statuts Synodaux du Diocèse de Meaux en 1654. & ceux du Diocèse de [p. 266] Soissons en 1673. nous le viennent de dire, mais en voie encore d'aut. prem. que je tire

Des Mon. Stat. Synod. de Pierre de Colmieu Archev. de Rouen en 1245. „ comme les Ecclésiaستiq. les Curés & le autres Prêtres doivent servir d'example au reste des Fidèles, Nous leur défendons toutes sortes de jeux de paume, & princip. avec les Laïques qui n. mesf. S. celle des embûches, tant parce qu'ils ne le (gravoient faire sans deshonneur leur profession, qui à cause

qui il en arrive quelque des accidents; Et nous voulons que ceux qui contreviendront à notre Ordinance, soient sévèrement punis.

¶ Du Synode de Langres en 1604. Nous défendons absol. aux Ecles. qui sont dans les Ordres Sacrez, & partie aux Prêtres & aux Curés de joier à la paroisse: ad Stopperum dictum à la paroisse.

De deux Conc. Prov. de Sens, l'un en 1460 & l'autre en 1485. Les Evêques & les autres Prelats avertiront souvent les Prêtres & les aut. Eccl. ast. qui sont dans les Saints Ordres, de ne j. Scandaliser leur caractère en joiant public. à la paroisse en chemise & en autre habit indecent, & ils châtieront avec tout de rigueur ceux q. ne feront j. cas de leurs avertissements que les autres puissent prendre de l'exemple de ne j. commettre les mêmes réformes.

Des Statuts Synodaux d'Etienne Poncher, Evêque de Paris vers l'an 1612. Conformément aux Saints Canons. Nous défendons aux Eccl. de joier à la paroisse en public [j. 267] avec des Laïques & de l'autre jamais en chemise & en habits pour cet effet. Nous leur défendons même d'y voir joier les autres.

Des St. & Ord. Synodales de l'Eglise de Lyon en 1577. à les Ecles. s'abstiennent du j. de p. public & av. les Laïcs; ne feront Spectat. ni témoins des corps en ictus, ni moins répondants & cautionns.

Du Concile Provin. de Méxique en 1585, V. Afin que les Eccl. ne s'éloign. point de la bonté de leur caractère, nous leur défend. de joier à la p. en public & même en particul. avec des Juifliers, ou en leur présence, sous les yeux de diabol.

Et des Statuts Synodaux du Diocèse de Sens en 1618. M. déf. aux Eccl. les gens de la boule et de la longue f. parce qu'ils les oblig. à paroître à une manière indécente, participant

en leur Paroisse. ~~as fables & as vies des Ss. / Pop. / 11. 16~~
 Saint Ch. Borromée permet néanmoins aux jeunes Ecclés.
 qui sont élévez dans les Semin. de joier à la course p.

Andiv. hist. de la Sainte et de l'Annis.

1889 t. 17. f. 192, 26, f. 218, 29 f. 335, 32 f. 145;
 17. f. 192. — Hist. de la Rochelle dep. l'an 1199 jusq. en 1575
 1562.... ---- lequel dit capitaine Chesnel entrant --- se
 retire et loge dans le Perrot, pour quelque temps, et en la
 maison de Nicolas Godet, qui estoit le fils de paulme dudit
 lieu, située devant le temple de Saint-Jean et aboutissant
 aux murailles de la Chaisse, en laquelle maison se faisoit
 leur rendez-vous soubs prétexte quo c'estoit 1 lieu public.

(Hist. de la Rochelle, par d'Aussy II) (publ. par A. Barbot)

1897 t. 26. f. 218. D. D. Aussy. Regist. de l'Échirage
 de St-J. d'Aulnay II. -- Le XXV^e jour de Juine 1406(?). « Et
 icelui jour il avoit joué à la paume et puis s'estoit
 endormi là [en l'église de Saint-Eutrope] [quillanne
 Trehant, chansellier]

1900 t. 29 f. 335 St-Sorins de Séchart -- La 2^e
 est une liasse de 6 pièces : les 4 premières, des 26 juillet 1662,
 26 juillet 1663, 25 juill. 1674 et 24 juill. 1678, sont 4
 procès-verbaux faits par les officiers de Taillebourg de l'honneur
 fait par le Prieur de l'hôpital Saint-James, d'une
 partie et de la course de cette partie avant l'ouverture
 de la foire à Saint-James, qui se fait par les officiers
 de Taillebourg ... [f. 335] « pour raison de la réverance de
 la partie ... par laquelle l'honneur et devoir d'une
 partie, que le prieur étoit obligé de donner, chaque an le
 jour Saint-Jacques et ... (S. Tortat - Tiques du comte de Taillebourg)
 1101-1258, d'après le ms. appert. au
 duc de la Tremoille.

32,145 [1902] { Registr. de l'Affaire, de S.-J.-d'Ang.
Le mardi 11^e juin à oysse - De Jehan Rigo demandeur
à l'contre de Jehan Branjeau, tenancier, les parties
présentes en jugement à cause du jeu de paume pour a
que ledit Branjeau avoit dit qu'il ne avoit ledit
Rigo à cause de leur jeu mesme comme l'bourreau et l'
aier --- n [1415]